

Date	12/03/2024	N° devis :	AM/CP/202403.121655	N° Client :	
Représentant	Carole PHILIPPE	MAIRIE DE GROSLAY 21 RUE DU GENERAL LECLERC 95410 GROSLAY			
Mode de Règlement	Mandat administratif				
Validité de l'offre	90 jours à compter de la date d'émission du devis				
Délais de livraison	6 à 8 semaines à réception du devis + BAT validés				

OBJET : FOURNITURE DE SIGNALÉTIQUE				
Réf.	Désignation	Qté	P.U. H.T.	Montant H.T.
	<u>Lattes signalétiques en place :</u> Panneaux caisson ép. 20mm en aluminium avec décor simple face impression numérique 1200 dpi sur film vinyle avec pelliculage anti-UV et anti-graffiti	108.00	50.00 €	5 400.00 €

Bon pour commande
(cachet, date, signature)

Total H.T.	5 400.00 €
TVA 20%	1 080.00 €
Acompte	
Total T.T.C.	6 480.00 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont applicables aux ventes de produits effectuées entre SICOM et ses clients. Toute commande implique de la part du client l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales, qui l'emportent sur toutes les autres conditions du client, et en particulier sur celles pouvant se trouver imprimées sur les bons de commandes ou autres documents commerciaux.

1. PRIX

Nos prix sont révisibles, conformément aux formules de variation en usage dans la profession. Nos offres sont valables dans un délai de 90 jours à compter de la date de leur émission. Les prix portés sur nos catalogues sont donnés à titre indicatif, exprimés en euros hors taxes ; seule la rédaction d'un devis de notre part nous engage.

2. COMMANDE – BON A TIRER

Sauf acceptation expresse par SICOM SA, le client ne peut passer commande que s'il est à jour de ses obligations envers SICOM SA, quelle qu'en soit la nature ou la cause. En cas de détérioration du crédit du client, SICOM SA se réserve la possibilité d'exiger un paiement avant la mise en fabrication des produits, ou avant la livraison, chaque cas étant examiné en particulier et la décision appartenant à SICOM SA. Une commande acceptée par SICOM SA ne pourra, sauf accord express, être annulée par le client, faute de quoi l'intégralité du prix des marchandises sera facturée au client. Lorsque le versement d'un acompte est convenu à la commande, celle-ci ne devient effective qu'à réception de cet acompte. Les marchandises demeurent la propriété de SICOM SA jusqu'au règlement complet de la facture.

Les photos sont communiquées à titre illustratif, nous vous invitons à vous reporter au descriptif des produits figurant sur le devis ainsi qu'au BON A TIRER (B.A.T.). SICOM SA s'engage à fournir au client, à titre gracieux, jusqu'à trois B.A.T. Au-delà, SICOM SA se réserve le droit de facturer une prestation « Création » au taux horaire 90€ HT (quatre-vingt-dix-euros hors taxes).

3. DELAIS

Nos délais sont établis à partir de la date d'enregistrement de la commande par nos services, à réception de celle-ci.

Les délais sont observés dans la limite du possible. Sauf convention contraire, formellement stipulée dans la commande et acceptée expressément par écrit, aucune pénalité ne pourra nous être réclamée en cas de retard. Les dépassements de délais ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts ni à l'annulation de la commande. Les délais convenus seront prolongés en cas d'arrêt total ou partiel de notre dépôt pour grève, incendie, inondation, difficulté de transport, accident de manutention, manque de matière première par suite de carence de nos fournisseurs, ou toute cause considérée comme cas de force majeure.

4. TRANSPORT - LIVRAISON

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, que l'envoi soit fait en port payé ou non. Le destinataire doit impérativement vérifier à réception l'état de la marchandise, le nombre de colis livrés par rapport au bon de livraison ou tout autre document contenant ces informations. Il appartient au client d'effectuer toutes les vérifications à l'arrivée des produits et d'exercer s'il y a lieu et dans les délais réglementaires tout recours contre le transporteur. Toute réclamation faite après réception sera à la charge du client. Les produits sont livrés à l'adresse que le client indique lors de la commande, tout retard de livraison dû à une indisponibilité du client ne saurait nous être imputé. Les livraisons sont faites soit par un transporteur, soit par nos équipes techniques. Le lieu de livraison s'entend partout en France métropolitaine.

5. GARANTIE

Les conséquences d'un mauvais entretien, d'une pose inadaptée, d'une modification du produit par le client, d'un usage inapproprié, sont exclues de la garantie. Dans le respect de ces conditions, nos produits sont garantis 10 ans pour le traitement des surfaces aluminium et 5 ans pour les revêtements en impression numérique avec pelliculage anti-UV et anti-Graffiti. Les garanties sont applicables uniquement si le client a satisfait au préalable à ses obligations de règlement.

6. AMELIORATIONS TECHNIQUES

SICOM SA se réserve le droit d'apporter, à ses profilés et accessoires, toute modification jugée utile pour en améliorer la qualité technique ou esthétique.

7. REGLEMENT

Nos factures sont payables à 30 jours. Pas d'escompte pour paiement anticipé. En cas d'incident ou de retard de paiement, nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours. Si le règlement a lieu au moyen de lettres de change, acceptées ou non, et à défaut de paiement d'une seule échéance, la déchéance du bénéfice du terme sera appliquée et la totalité des traites échues ou à échoir sera exigible, outre frais et accessoires. En cas de retard de paiement à l'échéance, des intérêts de retard au taux annuel de 12 % (douze) sur le montant impayé seront dus de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € HT (quarante-euros hors taxes) pour les professionnels.

8. DROIT APPLICABLE

Tout litige, quelle qu'en soit la nature ou la cause, sera soumis à la juridiction des tribunaux d'Aix-en-Provence.